

LAPLEAU INFOS

BULLETIN MUNICIPAL

Site:
Email:
Adresse:

<https://mairiedelapleau-correze.net>
secretariat@mairiedelapleau-correze.net
24 avenue de l'épinette
19550 LAPLEAU
05.55.27.53.17

Jun 2025
Numéro 52

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi:	9h00–12h30 13h30–17h30
Mardi:	9h00–12h30 13h30–18h30
Mercredi:	9h00–12h00 14h30–17h30
Jeudi:	9h00–12h30
Vendredi:	9h00–12h30 13h30–16h00

DANS CE NUMÉRO

Le nouveau Conseil Municipal ...	2
Les comptes rendus de conseils municipaux	3
Les travaux en bref	14
Infos pratiques	16
Les investissements matériels	25
Les commerces	26
Le mot des associations	27

SPÉCIAL BUDGET
PAGES 8 A 13

LE MOT DU MAIRE

Le 23 mars, lors de l'élection municipale partielle complémentaire en élisant dès le premier tour, les trois femmes et les trois hommes qui composent notre équipe municipale, vous avez une nouvelle fois affirmé votre souhait de poursuivre avec les cinq élus en place et compléter l'équipe avec six nouveaux conseillers municipaux.

Personnellement et au nom des élus, je tiens à vous en remercier très chaleureusement. Également, merci de nous avoir attribué votre confiance et merci pour ce moment de démocratie locale.

Après un trimestre passé à travailler collégialement et sérieusement dans la concertation, la considération et la dignité, je peux vous assurer que la richesse de la diversité sociale et l'enthousiasme à entreprendre des six nouveaux élus associés à l'expérience et à une envie aucunement altérée des cinq anciens, va nous permettre de réaliser la totalité de nos engagements électoraux.

D'ailleurs, lors du conseil municipal du 3 avril, nous avons voté à l'unanimité les budgets 2025, avec des programmes d'investissements conséquents, sans nouvel emprunt et sans augmentation des impôts locaux. En effet, conscient des difficultés de chacun d'entre nous à faire face aux dépenses du quotidien et à l'inflation, une gestion drastique des finances publiques m'apparaît primordiale de façon à vous éviter de subir une pression fiscale supplémentaire. De plus, une construction budgétaire travaillée avec opiniâtreté et efficacité en réduisant les dépenses de fonctionnement et en utilisant totalement les subventions attribuées par l'Etat et le Conseil Départemental, notamment les aides du programme voirie 2023 et 2024 non utilisées en fin d'année dernière et qui auraient été perdues en fin d'exercice 2025, par faute de non utilisation permettent de prolonger les travaux de sécurisation, de mise en accessibilité et d'aménagement du bourg, du rond-point de l'ancienne Gendarmerie jusqu'à la Mairie. Pour plus de détail, je vous invite à consulter l'ensemble des données chiffrées présentées dans ce numéro de Lapleau-Infos, qui relate les finances de notre collectivité.

Pour conclure, je souhaite également remercier tous les bénévoles pour les festivités passées et vous encourager pour celles à venir, persuadé que votre engagement permettra une totale réussite à notre saison touristique.

Bonne lecture et excellent été à tous,

Votre Maire

Suite aux démissions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux et du décès de Michel PATOUT, il était nécessaire de désigner un nouveau Maire par intérim.

Dans l'attente des élections partielles et en application de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, faute d'adjoints, le premier conseiller municipal figurant dans l'ordre du tableau établi conformément aux dispositions des quatre derniers alinéas de l'article L. 2121-1 du même code exercera les fonctions de Maire par suppléance, à moins que le conseil municipal décide de désigner un autre élu.

Par décision de M. le Préfet, M. Edouard MEILLON exercera donc la fonction de Maire par suppléance à partir du 10 janvier 2025.

Par arrêté de M. le Préfet portant convocation des électeurs de la commune de Lapeau pour procéder à l'élection municipale partielles complémentaire de six conseillers municipaux le 23/03/2025.

Résultat des élections municipales partielles du 23 mars 2025

Nombre d'inscrits:	335	blancs/nuls:	36
Nombre de votants:	193	Suffrages exprimés:	157
HUMBERT Henriette	136	SOLEILHAVOUP Sabrina	140
LACROIX Daniel	133	TRUFFY Sébastien	128
MONNEREAU Laëtitia	121	VIGNON-CHABRERIE Kévin	133

1. LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Maire:

1er Adjoint:

2ème Adjoint:

Conseiller délégué au développement économique:

Conseillère déléguée à l'animation

Conseiller municipal:

Conseillère municipale:

Conseillère municipale:

Conseiller municipal:

Conseiller municipal:

Conseillère municipale:

M. DUBOIS Francis

M. MEILLON Edouard

M. LACROIX Daniel

M. DOUTRIAUX Laurent

Mme JUILLARD Julie

M. MARTIN Alban

Mme SOLEILHAVOUP Sabrina

Mme HUMBERT Henriette

M. VIGNON-CHABRERIE Kévin

M. TRUFFY Sébastien

Mme MONNEREAU Laëtitia

LES COMMISSIONS

FINANCES ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Mme SOLEILHAVOUP Sabrina

M. DOUTRIAUX Laurent

M. VIGNON-CHABRERIE Kévin

M. TRUFFY Sébastien

VIE SOCIALE, AFFAIRES SCOLAIRES ET SERVICE AUX PERSONNES

Vice-président: M. LACROIX Daniel

Mme HUMBERT Henriette

Mme JUILLARD Julie

TRAVAUX, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

Vice-président: M. MEILLON Edouard

M. LACROIX Daniel

M. VIGNON-CHABRERIE Kévin

Mme SOLEILHAVOUP Sabrina

M. MARTIN Alban

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ARTISANAT, COMMERCE, AGRICULTURE ET TOURISME

Vice-président: M. DOUTRIAUX Laurent

Mme JUILLARD Julie

Mme MONNEREAU Laëtitia

M. TRUFFY Sébastien

COMMUNICATION, ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE ET EMBELLISSEMENT

Vice-présidente: Mme JUILLARD Julie

Mme MONNEREAU Laëtitia

Mme HUMBERT Henriette

M. MEILLON Edouard

M. MARTIN Alban

2. LES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025

- Election du Maire par intérim

M. Edouard Meillon, Maire suppléant, ne souhaitant pas assurer cette fonction, après délibération, les cinq membres du Conseil Municipal ont élu M. Francis Dubois Maire par intérim.

- Délégation au Maire par intérim de certaines attributions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal charge le Maire par intérim des attributions suivantes: en matière d'emprunt, de marché public, de gestion du patrimoine, d'urbanisme, d'action en justice,...

- Indemnités de fonction des élus

M. Francis DUBOIS renonce à son indemnité de fonction. M. Edouard Meillon, conseiller municipal délégué aux travaux percevra une indemnité de 2.47% soit 101.53€.

- Reprise du restaurant de la résidence de tourisme du Vendahaut

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recevoir l'ensemble des candidats à la reprise du restaurant et de réaliser les travaux de mise aux normes électriques, sanitaires et d'accessibilité.

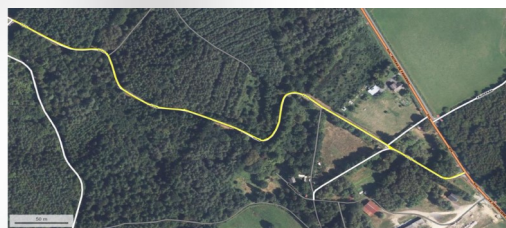
- Reprise de la boucherie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour réaliser une étude de faisabilité. En outre, la Chambre de Commerce et de l'Industrie sera sollicitée pour diffuser une offre de reprise.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2025

- Transfert d'une partie de la RD 146 pour reclassement en voirie communale

Le Département transfère à la commune de Lapleau 965 m de voirie depuis la RD16 (Egletons/Lapleau), du carrefour des voiries communales de Faugeras et Aix jusqu'à l'emprise des voies communales au carrefour du ruisseau de la Fabrie et de la piste forestière du Rossignol.



- Mise à jour du tableau de classement des voies communales en lien avec le transfert

Avant le transfert: 21.910Km

Après le transfert: 22.885Km

- Plan voies vertes pâles: Validation du tracé communal du schéma départemental de mobilités douces

Les Voies Vertes Pâles sont un réseau de voies douces partagées reliant les principaux points d'intérêt du département. Elles sont créées sur des routes déjà existantes et à faible trafic. Tous les modes de déplacement y sont autorisés et une signalétique est mise en place pour favoriser et encourager les mobilités douces (vélos, piétons). Par exemple, la route du viaduc deviendra une voie verte pâle.



- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales:

Membre délégué: Mme JUILLARD Julie

Membre suppléant: M. MEILLON Edouard

- Participation en matière de protection sociale complémentaire—risque prévoyance

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation portée par le Centre de Gestion19 (gestion de la carrière des agents) et fixe le montant de la participation financière à 50% de la cotisation payée.

- Actualisation de la convention du service commun d’instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Le Conseil Communautaire a décidé de refacturer, à compter du 1er janvier 2025, l’équivalent de 50% du coût du service commun d’instruction des ADS aux communes, pour l’instruction des actes.

- Participation communale aux dépenses de la Fédération Départementale d’Electrification et d’Energie de la Corrèze (FDEE19)

La participation communale s’élève à 1119,00€ au titre de l’année 2025.

- Aide financière exceptionnelle du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)
- Réfection du pont du Vendahaut—Demande de subvention DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux)

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le projet de travaux du pont du Vendahaut et charge le Maire de solliciter une subvention DETR, auprès de l’Etat à hauteur de 50%, soit 5224,00€.

- Travaux d’accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du bâtiment d’accueil du Vendahaut—Demande de subvention DETR

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité les travaux de mise en accessibilité et charge le Maire de solliciter une subvention DETR auprès de l’Etat à hauteur de 40% du montant total des travaux, soit 19873,51€.

- Avenant au contrat de solidarité communale 2023-2025

Les travaux de réfection de l’église ne pouvant pas être réalisés avant la fin du contrat de solidarité communale, le Conseil Municipal charge M. le Maire de solliciter le redéploiement des subventions prévues afin de les utiliser pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et la rénovation énergétique du Vendahaut.

- Reprise du restaurant: Candidature retenue de M. Patrick BECKER parmi les sept candidats.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la reprise du restaurant et du service de cantine par M. Patrick Becker, chef cuisinier.

Ce dernier assurera la préparation des repas de la cantine scolaire, en tant qu’employé communal, à temps non-complet (14h hebdomadaires) à partir de la rentrée des classes de septembre 2025.

- Convention avec la Chambre des Métiers pour une étude d’opportunité de la boucherie communale

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la réalisation d’une étude d’opportunité par la Chambre des Métiers et de l’Artisanat (CMA). Cette étude d’opportunité peut bénéficier d’une prise en charge à 50% par le Département et à 50% par la CMA.

- Passage de la « Micro Z’aventure » de Terra Aventura dans la commune

La « Micro Z’aventure » est une nouvelle offre touristique développée dans le cadre de l’ouverture au public du Viaduc des Rochers Noirs. Un circuit au départ de la place de l’église conduira les joueurs à la découverte du patrimoine du bourg de Lappleau.

1^{ER} CONSEIL MUNICIPAL COMPLET DU 28 MARS 2025 SUITE À L'ÉLECTION COMPLEMENTAIRE DU 23/03/2025

- Election du Maire

M. Francis DUBOIS est proclamé Maire de la commune.

- Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal décide de fixer à 2 le nombre des Adjoints au Maire.

- Election du 1er adjoint

M. Edouard MEILLON est proclamé 1^{er} Adjoint.

- Election du 2ème adjoint

M. Daniel LACROIX est proclamé 2^{ème} Adjoint.

- Election du 1er conseiller délégué

M. Laurent DOUTRIAUX est élu conseiller délégué au développement économique, au commerce, à l'artisanat, à l'agriculture et au tourisme.

- Election du 2ème conseiller délégué

Mme Julie JUILLARD est élue conseillère déléguée à l'embellissement et au fleurissement du bourg, aux animations, aux cérémonies, au journal communal et au repas des aînés.

- Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Comme lors de l'élection du Maire par intérim, le Conseil Municipal charge le Maire des attributions en matière d'emprunt, de marché public, de gestion de patrimoine, d'urbanisme, d'action en justice,...

- Indemnités de fonction aux élus

Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif de la fonction de:

Maire à: 23.35%

1^{er} Adjoint à: 8.44%

2^{ème} Adjoint à: 6.77%

Conseiller municipal délégué à: 3.37%

- Application d'une majoration aux indemnités de fonction du Maire et du 1er adjoint

Le Conseil Municipal décide de fixer la majoration d'indemnité de fonction du Maire et du 1^{er} Adjoint au Maire à 15%.

- Composition des commissions municipales

Voir encart en page 2

- Composition de la commission des appels d'offres

Président: M. Francis DUBOIS

Membres titulaires: M. Edouard MEILLON

M. Daniel LACROIX

M. Laurent DOUTRIAUX

Membres suppléants: Mme Julie JUILLARD

Mme Sabrina SOLAIHAVOUP

M. Sébastien TRUFFY

- Désignation des conseillers communautaires

Délégué titulaire: M. Francis DUBOIS

Délégué suppléant: M. Edouard MEILLON

- Désignation d'un délégué à la commission de transfert de charges de la communauté de communes

Membre titulaire: Mme Sabrina SOLEIHAVOUP

- Désignation des délégués à la FDEE19

Délégués titulaires: M. Francis DUBOIS

M. Daniel LACROIX

Délégués suppléants: M. Edouard MEILLON

M. Kévin VIGNON-CHABRERIE

- Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal nomme M. Sébastien TRUFFY dans la fonction de correspondant défense.

- Désignation d'un conseiller référent pour l'église

Le Conseil Municipal désigne Mme Julie JUILLARD référent pour l'église.

- Désignation des représentants au sein de l'association ARCADOUR

Représentant titulaire: M. Edouard MEILLON

Représentant suppléant: M. Francis DUBOIS

- Participation financière à un voyage scolaire

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 40€ par élève résidant sur la commune de Lapleau et participant au séjour scolaire.

- Subvention exceptionnelle à l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Corrèze

L'UDSP19 demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation de deux évènements importants: le championnat de France de football des sapeurs-pompiers et le rassemblement familles pupilles de l'union régionale des sapeurs-pompiers d'Aquitaine et Limousin (URSPAL).

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 1000€.

- Motion de soutien aux éleveurs du plateau des Millevaches

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la décision préfectorale et aux éleveurs contre le loup en autorisant le tir défensif dans un cadre strict et sous certaines conditions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

- Approbation des comptes de gestion, comptes administratifs et affectations de résultats pour l'année 2025

Voir pages dédiées au budget.

- Taux des contributions directes

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

Taxe d'habitation des résidences secondaires: 12.49%

Taxe foncière sur les propriétés bâties: 41.85%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 150.18%

- Approbation des budgets primitifs 2025
- Actualisation des amortissements—Budget principal et annexes
- Admissions en créances éteintes—Budget principal et station-service
- Admission en non-valeur—Budget principal et annexes

- Subventions aux associations

Foyer rural :	2 000 €
Espérance Sportive Lapleaucoise :	1 800 €
Association scolaire « Les écureuils »:	200 €
Association des parents d'élèves :	70 €
Amicale des Sapeurs-pompiers :	300 €
Cochonnet club Lapleau Soursac :	300 €
FNACA Lapleau :	150 €
Société de chasse :	200 €
Société de pêche :	400 €
MLAP :	200 €
Don du sang :	150 €
La croix rouge :	150 €
Total :	5 920 €

- Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication
- Service commun—délégation à la protection des données (Règlement Général de Protection des Données)

La Communauté de Communes demande une participation financière annuelle, à chaque commune adhérente, pour le service commun de la délégation à la protection des données et le suivi annuel du RGPD. Le montant pour la commune de Lapleau s'élève à 384€ TTC par an.

- Participation financière—Installation d'une pompe à chaleur à la Gentilhommière (Communauté de Communes)

La Communauté de Communes souhaite faire installer une pompe à chaleur dans le bâtiment de la Gentilhommière pour réduire ses dépenses énergétiques. Pour financer les travaux, la Communauté de Commune a réalisé une demande d'aide auprès de l'Etat à hauteur de 40% et une demande d'aide auprès du Département à hauteur de 25% ainsi que des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). La commune de Lapleau, propriétaire du bâtiment, participera à hauteur de 50% du reste à charge, soit 3504.00€.

- Ligne de trésorerie—Budget principal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 260000€ afin de couvrir les dépenses importantes liées aux travaux de la traverse du bourg en attendant de percevoir les subventions.

- Mandat au Centre de Gestion de la Corrèze (CDG19) pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire pour leurs agents. Pour ce faire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence portée par le CDG19.

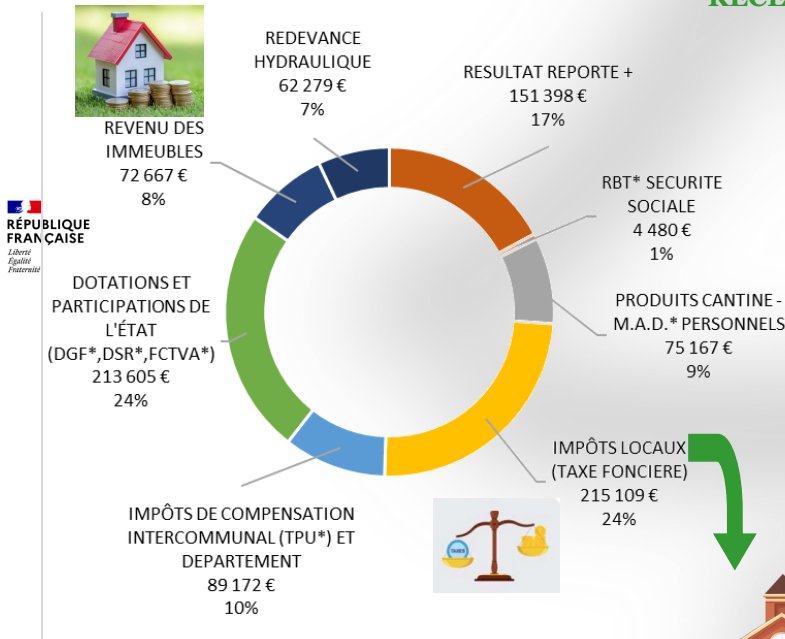
- Convention fixant les modalités d'installation et de gestion d'un terminal de télémédecine au bâtiment le Ricoule.
- Affaires diverses: Point sur les travaux de la RD 16

Voir section les travaux en bref

Pour plus de détails, les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

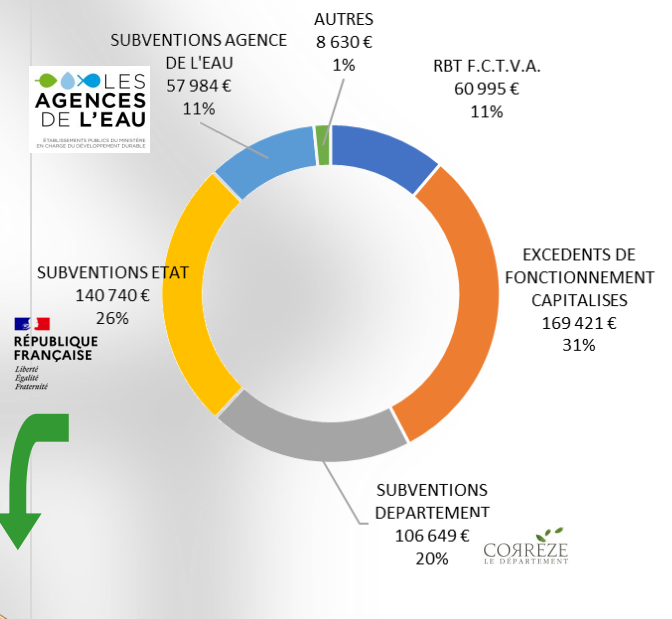
FONCTIONNEMENT

883 877 €



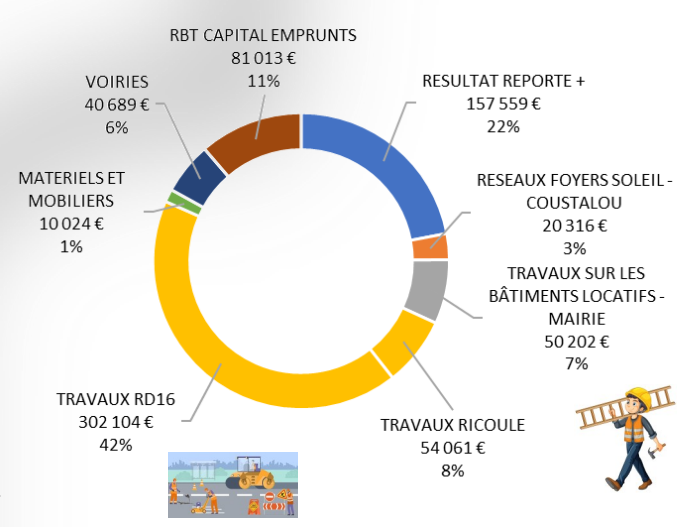
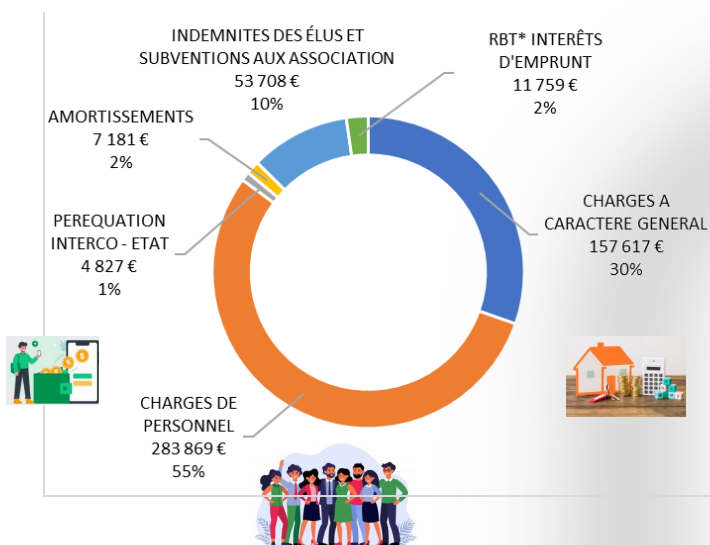
INVESTISSEMENT

544 419 €



BUDGET COMMUNAL: RÉALISATIONS 2024

DEPENSES



518 961 €

715 969 €

RBT: Remboursement
M.A.D.: Mise à disposition
TPU: Taxe professionnelle unique

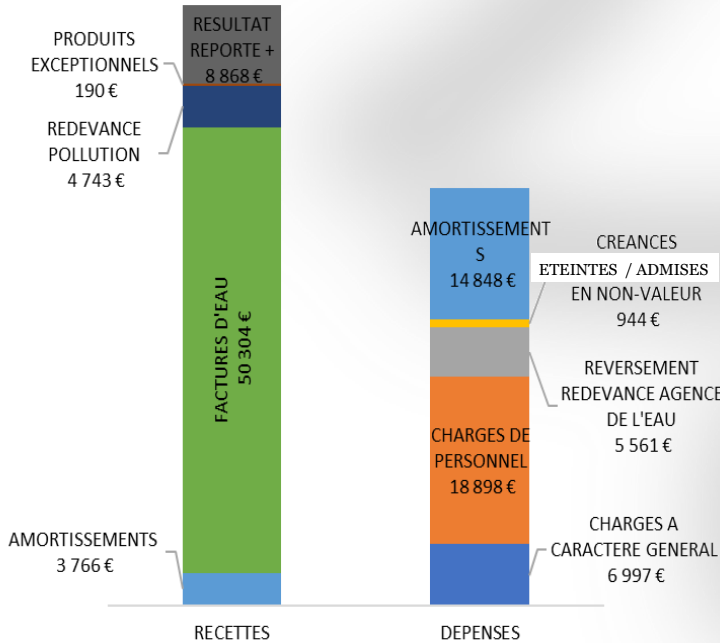
DGF: Dotation Globale de Fonctionnement
DSR: Dotation de Solidarité Rurale
F.C.T.V.A: Fonds de Compensation de la TVA

BUDGET EAU : RÉALISATIONS 2024

FONCTIONNEMENT

67 870 €

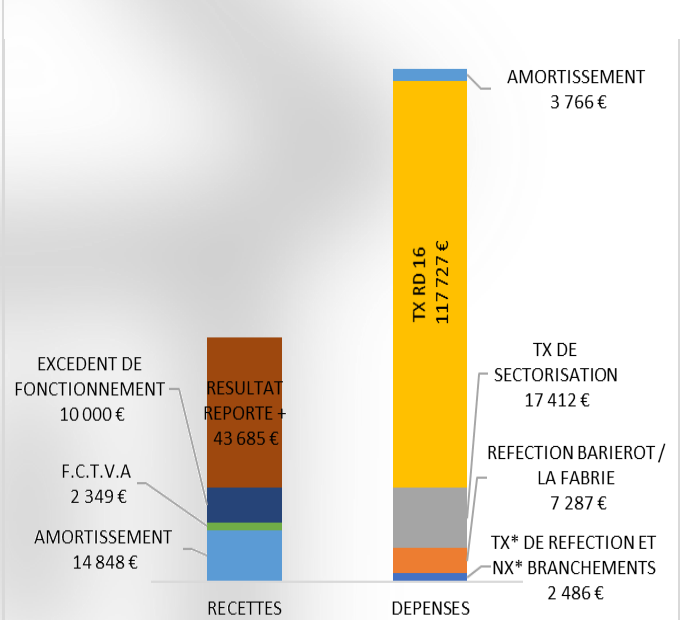
47 247 €



INVESTISSEMENT

70 882 €

148 678 €



TX: Travaux

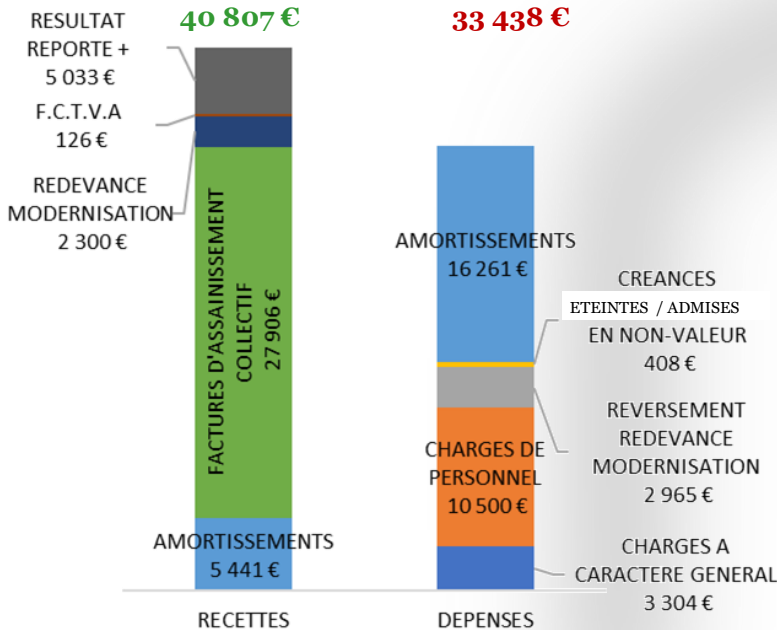
NX: Nouveaux

BUDGET ASSAINISSEMENT : RÉALISATIONS 2024

FONCTIONNEMENT

40 807 €

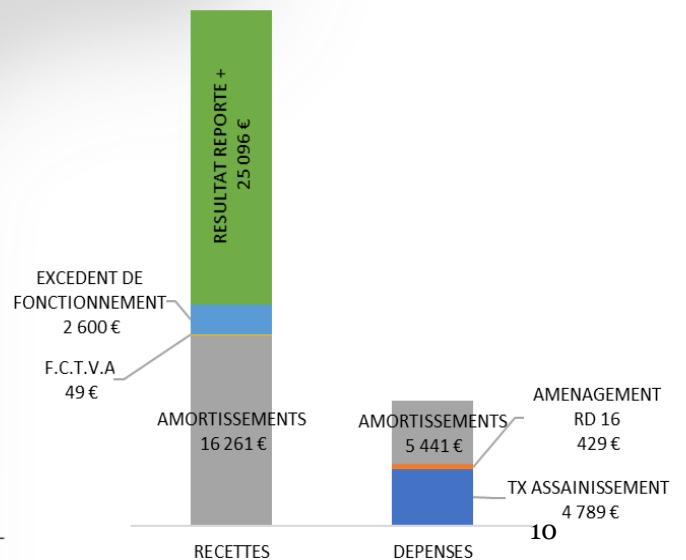
33 438 €



INVESTISSEMENT

44 006 €

10 659 €

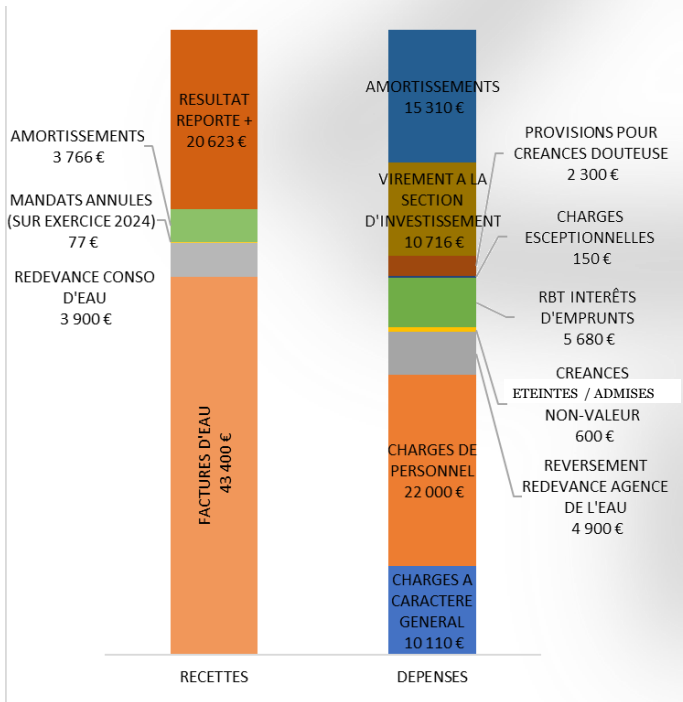


BUDGET EAU : PREVISIONS 2025

FONCTIONNEMENT

71 766 €

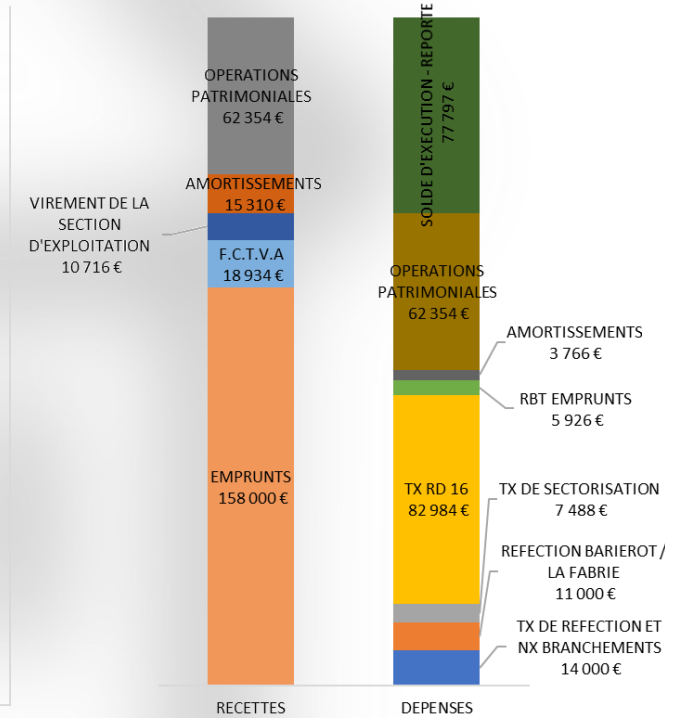
71 766 €



INVESTISSEMENT

265 314 €

265 314 €

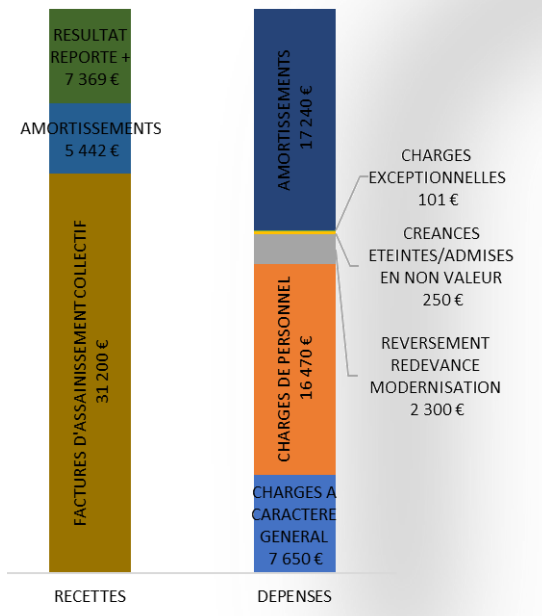


BUDGET ASSAINISSEMENT : PRÉVISIONS 2025

FONCTIONNEMENT

44 011 €

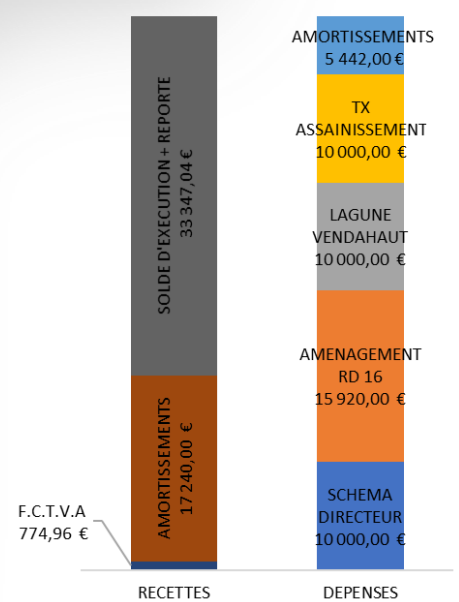
44 011 €



INVESTISSEMENT

51 362 €

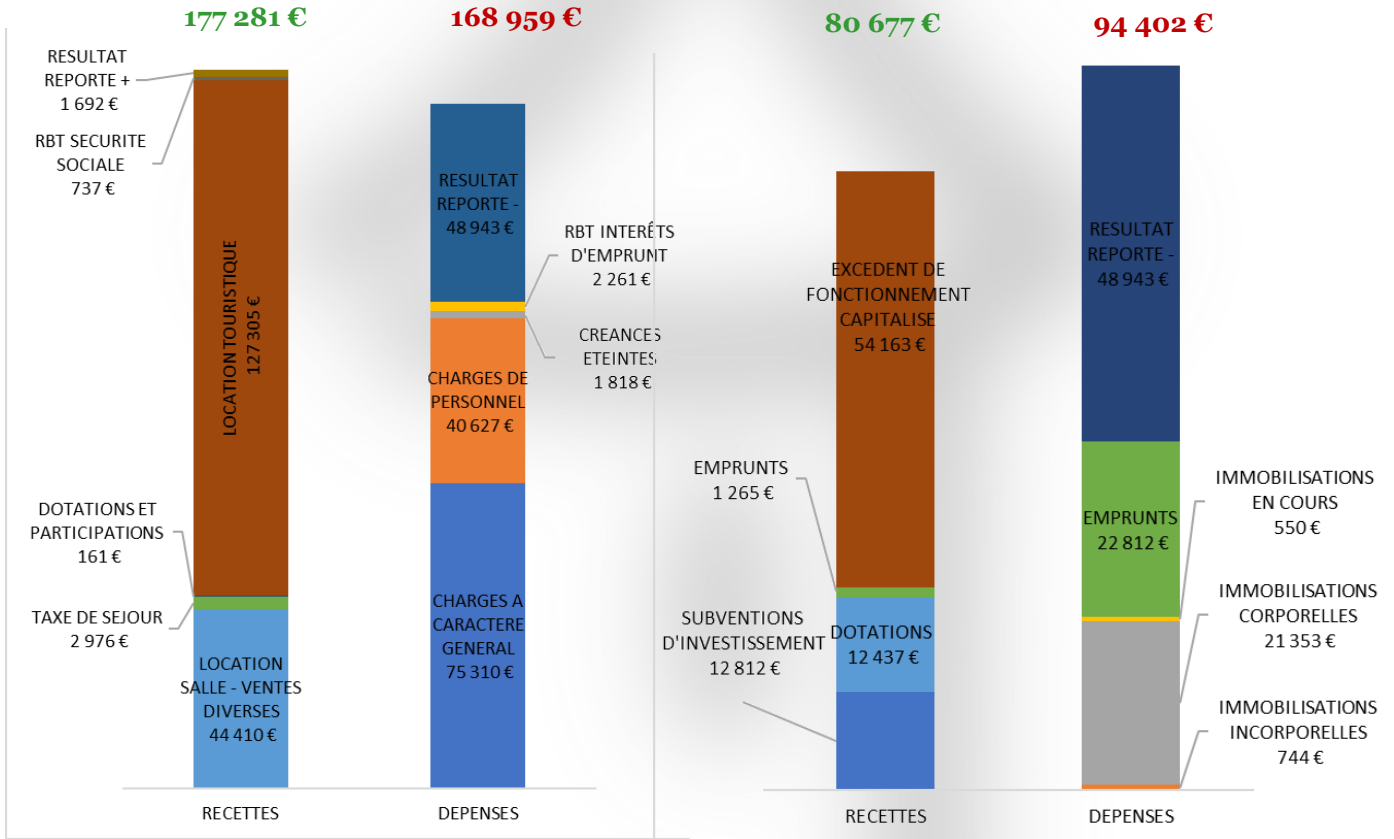
51 362 €



BUDGET TOURISME : RÉALISATIONS 2024

FONCTIONNEMENT

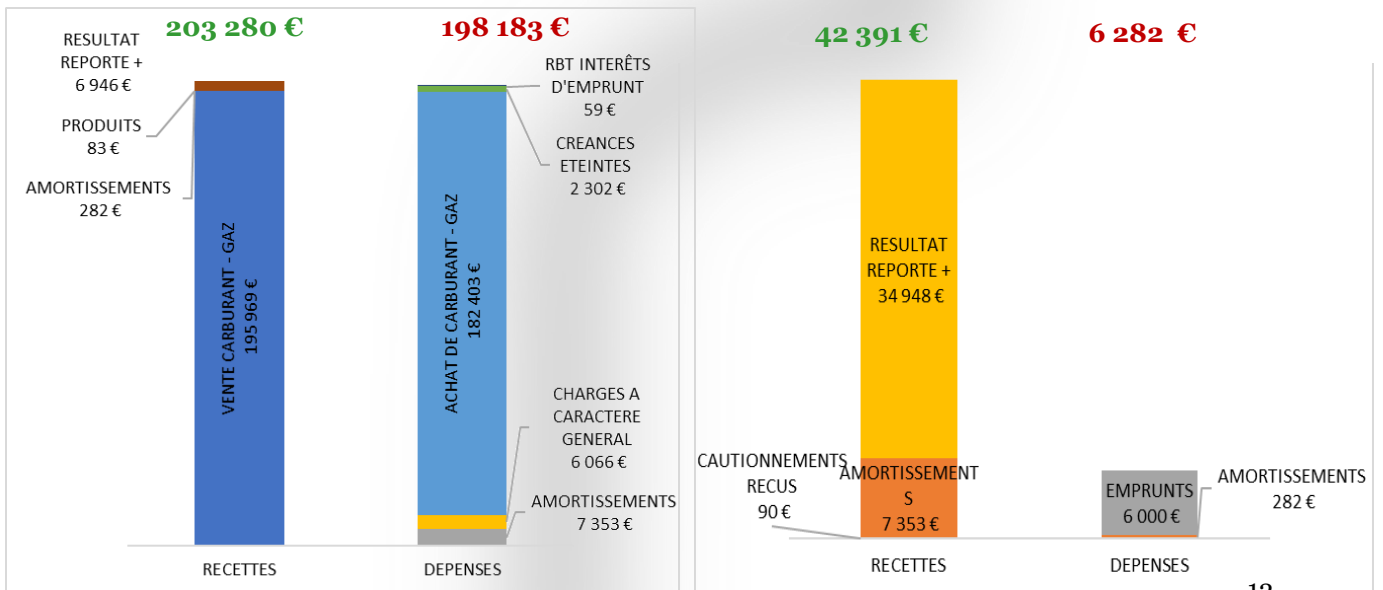
INVESTISSEMENT



BUDGET STATION-SERVICE : RÉALISATIONS 2024

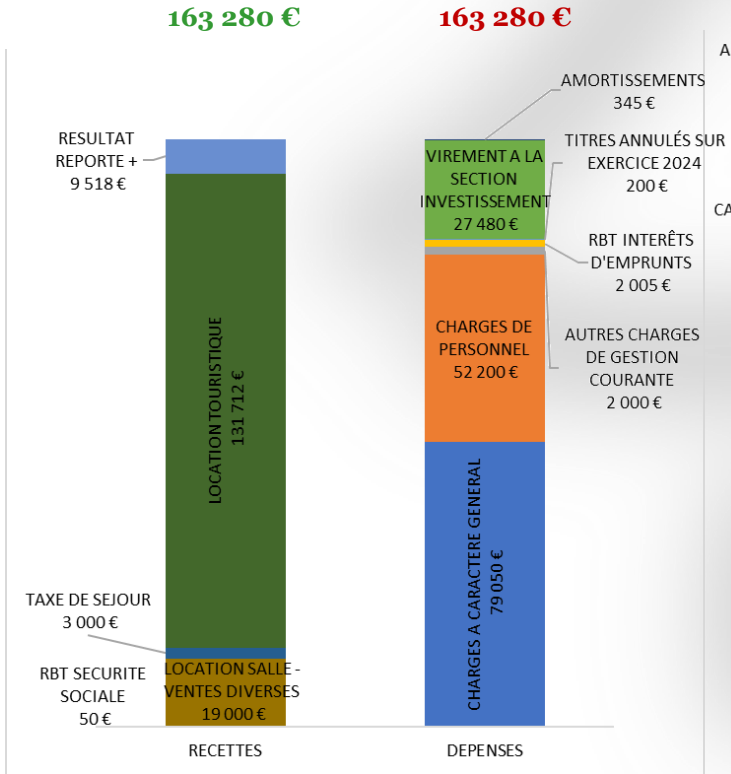
FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

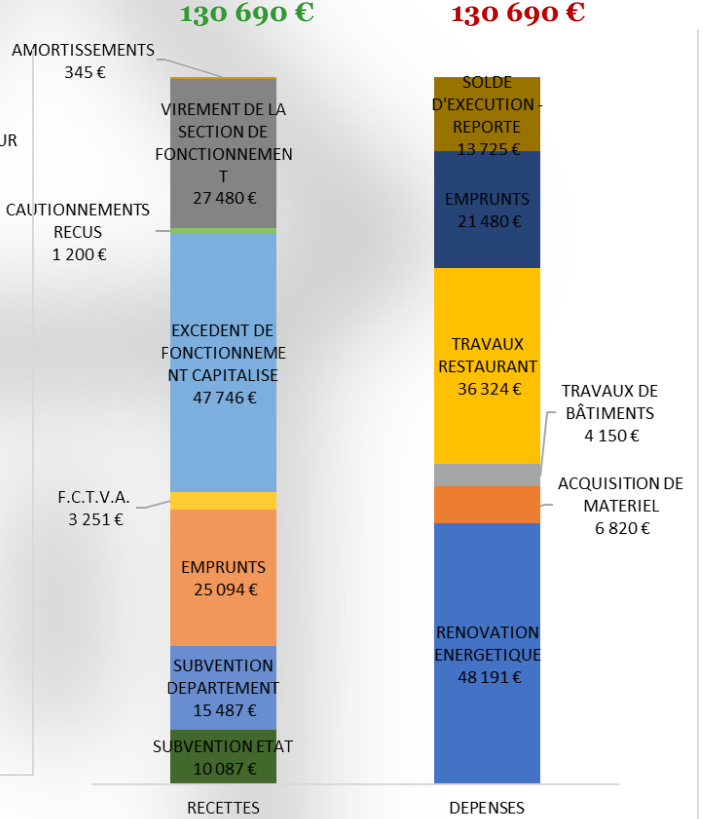


BUDGET TOURISME : PREVISIONS 2025

FONCTIONNEMENT

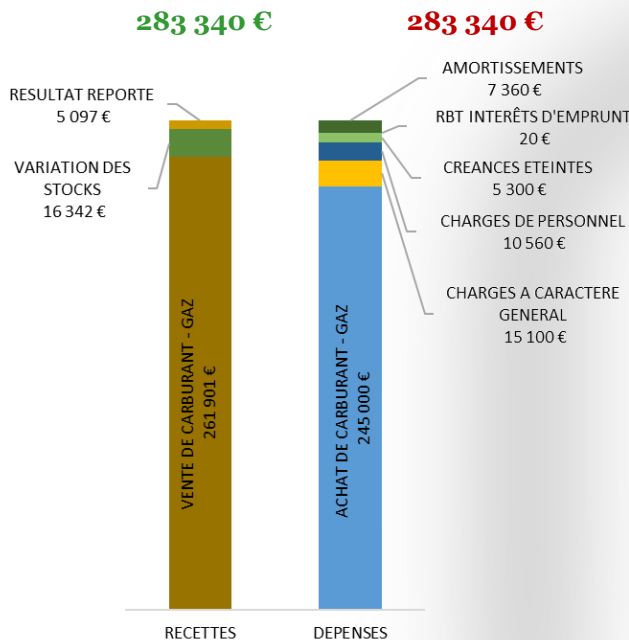


INVESTISSEMENT

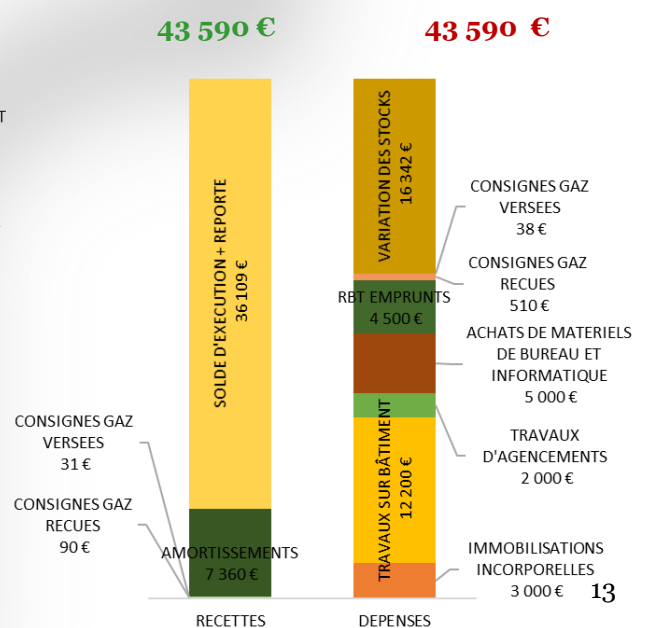


BUDGET STATION-SERVICE : PRÉVISIONS 2025

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



3. LES TRAVAUX EN BREF

TRAVAUX DE SÉCURISATION, DE MISE EN ACCESSIBILITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD16 EN TRAVERSE DE BOURG



Le projet initial, dont les travaux ont débuté le 5 juillet 2024, concernait la portion de RD16 allant de l'entrée du bourg jusqu'à l'ancienne gendarmerie.

La parfaite utilisation des subventions et la bonne exécution budgétaire ont permis de prolonger les travaux jusqu'à la mairie.

Les travaux se sont achevés le 22 mai 2025.



EAU

RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD16 en traverse de bourg, les compteurs individuels ont été sortis des maisons pour intégrer des « niches » implantées sur le domaine public. La canalisation d'alimentation en eau potable a été refaite à neuf du carrefour de la route départementale de Chabannes à l'ancienne gendarmerie.



PLAN D'EAU



La communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières (VEM), dans le cadre de la mise aux normes du plan d'eau communal du Vendahaut, a installé un moine immergé, en balcon, sur le barrage. Les travaux d'entretien et de curage des boues à la charge de la commune, nécessaires au bon fonctionnement du moine, n'ont pas été réalisés dans le délai impartis par l'administration de tutelle. La commune devra réglementairement vidanger l'étang pour procéder au curage courant 2026.

RESTAURANT DU VENDAHAUT

Par obligation réglementaire, pour assurer la sécurité des usagers et garantir la qualité des installations, la mairie a du engager des travaux de mise aux normes d'hygiène, de sécurité incendie, d'électricité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) du restaurant du Vendahaut.

Ces travaux de réfection concernent les sanitaires, le bar, la salle de restaurant, la terrasse, les armoires électriques, le renouvellement de certains équipements de cuisine, la défense incendie et une rampe d'accessibilité PMR.



4. INFOS PRATIQUES

EAU


Quelle eau avez-vous bu en 2024?

L'année 2024 a été exceptionnelle au niveau des conditions climatiques. En effet, la commune a subi d'importantes précipitations qui ont altéré la qualité de l'eau.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ARS
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : LAPLEAU BOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2024</p> <p>Limites de qualité bactériologique satisfaisantes en 2024. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).</p>	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #003366;">D</div> <ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #003366; color: white; padding: 2px;">A : Eau de bonne qualité <li style="background-color: #006699; color: white; padding: 2px;">B : Eau de qualité convenable <li style="background-color: #0099cc; color: white; padding: 2px;">C : Eau de qualité insuffisante <li style="background-color: #ff9900; color: white; padding: 2px;">D : Eau de mauvaise qualité <p>Indicateur 2023 : D</p>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VIEBAN 1, VIEBAN 2, TEYSSONNIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 278 personnes sur 1 commune (LAPLEAU). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LAPLEAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LAPLEAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	D Limites de qualité respectées en 2024. Références non respectées
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 78 % Valeur maxi : 81 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 5,95 mg/L Valeur maxi : 6,1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PUBLIC
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES


PH	Eau agressive
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,14 unité pH Valeur maxi : 6,5 unité pH
ALUMINIUM	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4,7 microgramme/L Valeur maxi : 5 microgramme/L
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Eau agressive
	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 44,7 microS/cm Valeur maxi : 47 microS/cm

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eau potable.sante.gouv.fr


Édité le 07/03/2025
UDI 019001061

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ARS
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : FAUGERAS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2024</p> <p>Limites de qualité bactériologique satisfaisantes en 2024. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).</p>	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #003366;">C</div> <ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #003366; color: white; padding: 2px;">A : Eau de bonne qualité <li style="background-color: #006699; color: white; padding: 2px;">B : Eau de qualité convenable <li style="background-color: #0099cc; color: white; padding: 2px;">C : Eau de qualité insuffisante <li style="background-color: #ff9900; color: white; padding: 2px;">D : Eau de mauvaise qualité <p>Indicateur 2023 : C</p>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA FABRIE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente de façon permanente 95 personnes sur 1 commune (LAPLEAU). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LAPLEAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LAPLEAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	C Limites de qualité respectées en 2024. Références non respectées
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 91 % Valeur maxi : 7 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,15 mg/L Valeur maxi : 1,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PUBLIC
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **177**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2023**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH	Eau agressive
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 6,36 unité pH Valeur maxi : 6,5 unité pH
ALUMINIUM	Pas de données disponibles
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Eau agressive
	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 36,3 microS/cm Valeur maxi : 39,2 microS/cm

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eau potable.sante.gouv.fr

Édité le 07/03/2025
UDI 019001063

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Quelle eau allez-vous boire en 2025?

Pour remédier aux éventuels problèmes de qualité bactériologique dus aux changements climatiques, la commune va mettre en place un traitement par chloration automatique sur le château d'eau ainsi qu'à la station de Bariérot. Ce dispositif obligatoire vise à distribuer d'infimes quantités de chlore dans l'eau pour assurer l'absence de bactéries sans en altérer son goût.

Par ailleurs, pour répondre à la réglementation et éviter toute contamination au Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), la commune, dans le cadre du schéma directeur intercommunal, a fait réaliser récemment des analyses spécifiques de l'eau potable. Le bilan ne révèle aucune trace de CVM sur la commune de Lapeau.

CORREZE 100% FIBRE

Le Département de la Corrèze a engagé en juillet 2016 un programme ambitieux d'aménagement numérique du territoire "**Corrèze 100% fibre 2021**", répondant à 3 objectifs :

- raccorder tous les Corrèziens à la fibre d'ici 2021;
- débiter le déploiement par les zones les moins bien desservies actuellement;
- trouver le financement de la globalité du projet.

L'objectif de cette démarche est de proposer aux particuliers et aux entreprises un accès à de nombreux services tels que notamment l'Internet, la téléphonie, la vidéo, l'échange de données, via un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique sur les zones délaissées par les grands opérateurs.

Le déploiement de la fibre dans les zones d'initiative publique est désormais terminé !

Pour raccorder une habitation à la fibre, un passage doit permettre d'acheminer le câble de branchement au réseau situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans l'habitation. Il s'agit d'une adduction.

Généralement, le câble fibre utilise le même chemin que le câble cuivre existant. Si cette adduction n'est pas utilisable (quand le fourreau est cassé ou bouché) ou si elle n'existe pas (quand elle est en pleine terre ou quand l'habitation n'a jamais été raccordée au réseau téléphonique ou qu'il s'agit d'une construction neuve), des travaux de réparation ou de création sont nécessaires.

Sur la propriété privée, les travaux sont à la charge du propriétaire comme pour les autres réseaux de téléphonie, d'eau et d'énergie.

Sur le domaine public, dans la rue, les travaux d'adduction reviennent aux collectivités. Dans certains cas, une participation pourra être demandée.

Une fois que l'adduction est utilisable sur la propriété privée et sur le domaine public et quand l'habitation est éligible à la fibre, le raccordement est possible. Il est réalisé par l'opérateur fibre de l'utilisateur qui a souscrit un abonnement à la fibre.

L'ADDUCTION SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

La réalisation d'une adduction souterraine est recommandée par rapport à une adduction aérienne pour des raisons de pérennité et de sécurité.

Les travaux nécessaires doivent respecter certaines normes, notamment la mise en place d'un **regard en limite de propriété privée, dont la validation de l'emplacement avec NATHD est nécessaire.**

Ils peuvent être réalisés par le propriétaire ou par une entreprise de voirie et réseaux divers de son choix.

POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE

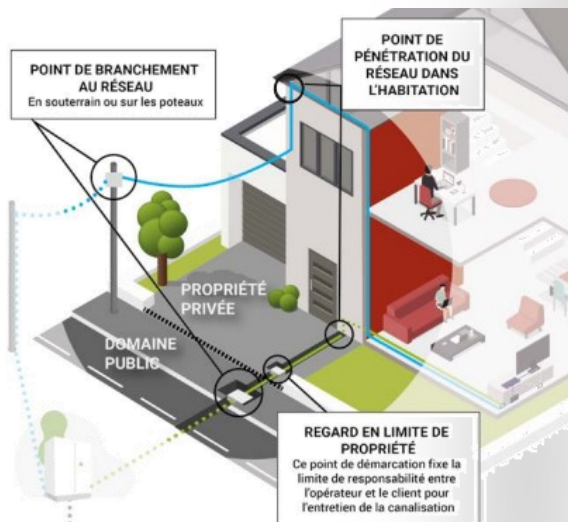
Le permis de construire doit prévoir la réalisation et le financement des travaux d'adduction du réseau de télécommunication par son bénéficiaire, sur la propriété privée.

(cf. Article L.332.15 du code de l'urbanisme).

Le propriétaire est dans l'obligation d'équiper une construction neuve d'une ligne de fibre optique dès lors que celle-ci est disponible.

(cf. Article R.111-14 du Code de la construction et de l'habitation)

Dossier de demande d'adduction et information sur : www.nathd.fr/adduction



Avec le déploiement de la fibre, le réseau cuivre va peu à peu disparaître.

Pour la commune de Lapeau, il ne sera plus possible de souscrire une offre sur réseau cuivre à partir du **31 janvier 2026**. Les usagers de ce réseau devront migrer vers le réseau de fibre optique ou vers une solution alternative avant le **31 janvier 2027**, date de fermeture technique du réseau cuivre.

URBANISME

Pour tous les travaux touchant l'aspect extérieur d'une maison, une autorisation d'urbanisme doit-être déposée en mairie ou sur le site: <https://ideau.atreal.fr/>

Cette autorisation permet de vérifier que le projet de travaux respecte le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) visant à créer une harmonie du bâti au sein de la communauté de communes. Ce règlement est consultable en mairie ou sur le site internet de la communauté de commune.

ATTENTION: Dans le périmètre du château, une réglementation spécifique s'applique et la demande doit également être transmise aux Architectes des Bâtiments de France.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

CIMETIÈRE

Afin d'optimiser la gestion du cimetière, la commune a récemment acquis un logiciel spécifique qu'il nous faut maintenant alimenter.

Pour ce faire, et afin de compléter les informations en notre possession, nous invitons la population à partager sa connaissance du cimetière de Lappleau et ainsi, participer à la mémoire collective.

Toute personne ayant des informations sur les tombes sans nom, dont les plaques sont illisibles ou encore souhaitant compléter notre base de données en nous renseignant sur les personnes inhumées, peuvent venir au secrétariat de mairie. Concernant les tombes en déshérence, la municipalité envisage de mettre en place un programme de reprise des concessions.

La commune compte sur vous pour nous aider dans ces démarches.

CABINE DE TÉLÉMEDECINE

La commune met à disposition des habitants une borne de téléconsultation dans le bâtiment du Ricoule.

Ce dispositif innovant et simple d'utilisation permet aux habitants de consulter un médecin sans rendez-vous, à distance pour des soins non programmés : infections bénignes, troubles digestifs, renouvellements de traitements urgents, maux de gorge, diarrhées ou vomissements...

La cabine est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00.

L'accueil se fait par le personnel du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à domicile), pour accompagner et guider les patients lors de leur téléconsultation. De plus, des consultations peuvent être réalisées les après-midis de 13h30 à 16h00, en prenant rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie.

Cette borne est opérée par MEDADOM, première société de téléconsultation agréée par le ministère de la Santé. Elle permet un accès médical rapide et sécurisé, au tarif secteur 1 sans dépassement.

Un service de proximité utile pour votre santé!



MESSE POUR LA FÊTE PATRONALE



A l'occasion de la fête patronale de Lappleau, l'abbé Bertrand d'Elloy célébrera une messe à Lappleau **le dimanche 3 août 2025 à 9h30.**

ORDURES MENAGERES — EMBALLAGES

Le point de collecte des emballages (sacs jaunes) et des ordures ménagères situé au stade a été déplacé à l'entrée du camping.

Nous rappelons que la propreté des points de collecte relève de la responsabilité de chacun. Les déchets autres que les emballages et les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés à la déchetterie.

Le ramassage des emballages se poursuit selon le calendrier suivant:

Jeudi 26 juin	Jeudi 10 juillet	Jeudi 7 août	Jeudi 4 septembre
	Jeudi 24 juillet	Jeudi 21 août	Jeudi 18 septembre

ATTENTION: dans les villages, la collectes des sacs jaunes s'effectue par les employés communaux le mercredi matin précédent.



STATIONNEMENT

Des places de stationnement ont été matérialisées le long de la RD16, en traverse de bourg afin de faciliter le stationnement et d'assurer la sécurité des usagers.

Pour la sécurité de tous, merci de les respecter.



CÉRÉMONIE D'HOMMAGE À ELIE ROUBY – VENDREDI 6 JUIN 2025

Discours du Maire

*Monsieur le sous-Préfet,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chères familles Rouby, Thorne et Desgrez,
Mesdames et Messieurs,*

Nous sommes rassemblés aujourd'hui, au cœur de notre belle commune de Lappleau, **pour rendre hommage à l'un de ses fils les plus exemplaires: Élie Rouby.**

Ce 6 juin, date hautement symbolique pour notre pays, jour de mémoire nationale et d'engagement pour la liberté, revêt pour nous une résonance particulière.

Il y a exactement 80 ans, au printemps 1945, Élis Rouby était grièvement blessé à Chaillevette dans le secteur de Marennes, en Charente-Maritime, lors des combats de la Libération.

Il y perdit ses deux jambes. Quelques semaines plus tard, sur son lit d'hôpital, **le Général de Gaulle en personne lui remettait la Croix de la Libération**, l'une des plus hautes distinctions de la République.



Ce sacrifice résume à lui seul la vie de cet homme: **une vie de courage, d'engagement, de fidélité et de combat**—pour la France, pour la République, et pour Lappleau.

Mais bien avant d'être un héros national, Élie Rouby fut notre maire, élu à seulement 27 ans, en 1921.

Cette année 2025 marque aussi **le centenaire de ses premières grandes réalisations municipales**, qui ont vu le jour dès 1925.

Lappleau sortait alors meurtrie de la Grande Guerre. Il fallait rebâtir, moderniser, et bien sûr se souvenir—pour ce patriote engagé volontaire dès 1914.

En 1922, sous son mandat, **un monument aux morts fut érigé sur la place du village**, portant les noms de nos 22 valeureux Poilus, issus de notre commune et tombés au champ d'honneur.

Un peu plus tard, les enfants de Lappleau ayant perdu la vie durant la Seconde Guerre mondiale les rejoindront. En 1946, un vitrail leur fut d'ailleurs collectivement dédié dans notre église.

Au-delà de l'importance qu'il accordait au devoir de Mémoire, **Élie Rouby transforma le quotidien des Lappleaucois grâce à ses nombreuses réalisations.**

Des réalisations plurielles, à l'image de ses engagements tout aussi nombreux, qui seront matérialisés par ces trois pierres de taille, où est installée la plaque que nous dévoilerons à l'issue des discours.

Et je souhaite ici remercier sincèrement mon Adjoint ainsi que les agents municipaux pour leur participation.

Pour transformer le quotidien des Lappleaucois, Élie Rouby obtint notamment l'arrivée de l'électricité au bourg grâce à un syndicat intercommunal. Ce passage de la lampe à huile à l'éclairage électrique fut alors une révolution.

En 1929, il lança **la première adduction d'eau potable, apportant enfin l'eau courante dans les foyers, un progrès immense pour l'époque** et un travail considérable poursuivi par son successeur, un autre résistant, Jean Marut.

Il est difficile aujourd'hui d'imaginer Lappleau sans l'eau au robinet, mais c'est bien sous son mandat que cela est devenu réalité, à force de travail et de persuasion auprès des autorités et des propriétaires terriens.

Mais il ne s'arrêta pas là: et il veilla à doter Lappleau des infrastructures nécessaires à son développement. C'est ainsi qu'il fit construire une **nouvelle gendarmerie** en 1931 aux Pradelles, assurant ainsi la sécurité publique sur notre canton.

Il obtint aussi la construction d'un **bureau de poste** moderne, facilitant les communications et le lien avec l'extérieur à une époque où le courrier était essentiel.

Enfin, et c'était sans doute là son dernier grand projet pour la commune, **il inaugura la salle des fêtes en 1940**—là où s'est tenue, à l'instant, une conférence passionnante en son honneur, animée par Gilbert Beaubatie et Marc Thorne, que je souhaite ici remercier.

Depuis, cette salle a accueilli tant de bals, de banquets, de fêtes familiales, et de réunions associatives.

Elle incarne l'esprit de notre commune, celui-là même qu'Élie Rouby cultivait avec tant de cœur et que nous nous efforçons de perpétuer aujourd'hui.

Parce que tout ce que nous tenons aujourd'hui pour acquis: la lumière, l'eau, les équipements publics... c'est en grande partie à l'énergie, à **la vision et à la ténacité du maire Rouby que nous le devons.**

Homme de terrain, proche des habitants, il soutenait les anciens combattants, accompagnait les agriculteurs, défendait l'école publique et les services sociaux. Convaincu que la République commence dans la commune, **il en fut un des serviteurs fidèles.**

Et lorsqu'en 1941 le régime de Vichy exigea des allégeances contraires à ses valeurs, **il fit le choix de la dignité:** il démissionna de ses fonctions, refusant de prêter serment à Pétain.

Ce geste, plus qu'un acte politique, fut une affirmation profonde de son engagement moral et de son esprit de Résistance.

Et bien sûr, quand on est maire de Lapleau, il est difficile d'évoquer Élie Rouby sans penser à son père, Hippolyte, maire de Lapleau pendant plus de trente ans, sénateur et président du Conseil général.

On lui doit la construction du **groupe scolaire** encore en fonction aujourd'hui, la reconstruction de l'ancienne église médiévale, effondrée en 1887, et surtout, la venue du chemin de fer à Lapleau, avec le **viaduc des Rochers Noirs.**

Ce pont suspendu audacieux, une prouesse d'ingénierie pour l'époque, a permis **l'arrivée du train** à Lapleau.

Grâce à lui, notre commune a pu accueillir le *Transcorrézien*, désenclavant le pays et stimulant la vie économique locale.

Hippolyte Rouby, alors sénateur et président du Conseil général, avait su convaincre jusqu'au président de la République Raymond Poincaré de venir en personne à Lapleau pour inaugurer cet ouvrage le 11 septembre 1913.

Ce jour-là, **notre commune était en fête et fière d'accueillir la plus haute autorité de l'État**, signe de l'importance du projet porté par notre maire.

Le viaduc des Rochers Noirs, classé Monument Historique, reste aujourd'hui l'un des symboles emblématiques de notre département—un témoignage tangible de **la détermination d'Hippolyte à moderniser son territoire.**

Grâce à Hippolyte, Lapleau s'est bâtie. Grâce à Élie, elle est restée debout dans un siècle tourmenté.

Cette transmission, de père en fils, d'un bâtisseur à un modernisateur, a donné à notre commune une stabilité, une ambition, une âme. Elle est rare, précieuse, et elle nous oblige.

Aujourd'hui, environ 80 ans après qu'Élie Rouby ait quitté la mairie, son empreinte est partout autour de nous.

Et c'est à nous d'en être les garants.

Que chaque enfant de Lapleau sache qui était Élie Rouby et se souvienne de ses engagements.

Qu'il comprenne pourquoi, dans notre petite commune, un homme a refusé de céder, a choisi de construire, puis de résister, jusque dans sa chair.

C'est pour cela que nous inaugurons aujourd'hui cette plaque commémorative du *Square Élie Rouby.*

Alors oui, Lapleau se souvient.

Lapleau est fière de cet homme dévoué.

Et au nom de toute notre commune, je veux lui dire, simplement et profondément:

Merci Élie Rouby, Compagnon de la Libération.

Merci Monsieur le Maire, Élie Rouby.



5. LES INVESTISSEMENTS MATÉRIELS

DÉSHERBEUSE



La commune a récemment acquis un désherbeur RABOT pour faciliter l'entretien du cimetière et du boulodrome. Ce matériel permet de désherber les surfaces gravillonnées afin de ne pas utiliser de pesticides.

CHARGEUR POUR TRACTEUR



Chaque année, les employés communaux doivent entretenir les stations d'épuration en coupant et en évacuant les roseaux. Cette opération demande beaucoup de manipulations et de temps.

Le chargeur du tracteur permettra de déposer les roseaux dans la benne du camion et ainsi de limiter la pénibilité pour nos agents et de gagner un temps précieux.

CAMION BENNE

Le camion benne de la commune, acheté en 2001 a atteint plus que sa majorité!

En juillet, il va être remplacé par un nouveau Peugeot Boxer.



6. LES COMMERCES

LA BOUQUINERIE



Depuis quelques mois, Mme BROUSSE vous accueille les samedis à la Bouquinerie.

Vous y trouverez des livres d'occasion en parfait état.

RESTAURANT GINGUETTE LA MAZURKA DES ROCHERS NOIRS

Au mois de février, le Conseil Municipal a recruté M. Patrick BECKER, chef cuisinier, pour reprendre le restaurant du Vendahaut.

Après une période de travaux pour la mise aux normes de l'établissement, le restaurant vous accueille de nouveau à partir du 10 juillet 2025.



BOUCHERIE

En synergie avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Aquitaine 19, la commune a conventionné pour réaliser une étude financière d'opportunité d'activité de boucherie-charcuterie dans le local communal et pour la recherche d'un preneur.

La commune espère une réouverture pour l'automne.

PIZZAS À EMPORTER - M'PIZZ



Depuis le 9 Avril, deux distributeurs automatiques ont fait leur apparition sur la commune de Lapleau.

Ces distributeurs, ouverts 24h/24 et 7j/7, offrent un choix de pizzas et boissons fraîches.

7. LE MOT DES ASSOCIATIONS

FOYER RURAL

Bilan des festivités de l'année passée et remerciements

A l'aube de la prochaine fête annuelle, il est essentiel de revenir sur les moments forts qui ont marqué notre association au cours de l'année écoulée. Les festivités que nous avons organisées ont été un véritable succès.

En mai 2024, la marche pot au feu, sous une pluie battante, n'a pas découragé nos marcheurs, venus en nombre. A l'issue, le délicieux pot au feu a su réchauffer tous ces courageux.

Toujours dans le printemps, le Foyer a participé à la rencontre « la ville à joie », soirée sous le signe du divertissement.

Le 14 juillet, le concours de pétanque a réuni une quarantaine d'équipes.

La fête annuelle s'est déroulée les 3-4 et 5 août sous le thème des jeux olympiques, avec une petite nouveauté le samedi après-midi des olympiades. On comptait 230 personnes lors du repas du soir. Le lendemain, un défilé de chars fleuris sous une chaleur de plomb, suivi d'une assiette à partager devant les « aires de Juju », pour terminer avec la retraite aux flambeaux et un superbe feu d'artifice offert par la mairie. Lundi, le concours de pétanque en triplette, regroupant comme toujours de nombreux participants et spectateurs, est venu clore ce beau weekend festif.

Vendredi 9 août, c'est une vingtaine d'exposants qui se sont regroupés dans le bourg.

L'année 2024 s'est terminée en novembre avec la représentation de théâtre « La parenthèse » en partenariat avec la troupe de théâtre « Actes & Scènes ».

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de ces événements. Un immense merci aux bénévoles pour leur engagement et leur dévouement sans faille, merci de continuer à œuvrer pour la vie de notre association.

Enfin, un grand merci à tous les participants, qui ont fait de chaque événement un véritable succès.

Rendez-vous en 2025 lors des prochains événements.

Le président, François Clair

COCHONNET CLUB

Pour la saison 2025 notre association compte 32 licenciés :8 seniors,9 féminines,13 vétérans dont 2 féminines,4 jeunes.

Nos jeunes fréquentent l'école de pétanque de Haute Corrèze à Egletons avec des entraînements les dimanches matin de 10h à 11h30. Les résultats sont très prometteurs car ils ont un calendrier de rencontres en championnat. Nous avons accompagné aux journées de pétanque à l'école et participons aux journées de sport adapté sur le département. Cette année nous avons encore organisé plusieurs championnats sur le site du Ricoule, rassemblant une centaine de joueurs.

Merci encore à la municipalité de nous permettre de faire perdurer cette activité qui anime nos villages.

Si certains souhaitent avoir des renseignements ou venir nous rejoindre vous pouvez vous adresser à Danielle Saleix ou Dos Santos Sonia.

La présidente, Danielle Saleix.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association des parents d'élèves (APE) organise son assemblée générale le 3 juillet à 19h dans la salle des fêtes de Lapleau.

Si aucun parent ne se présente au bureau, nous serons forcés de dissoudre l'association par manque d'implication.

L'APE

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte le **lundi de 15h à 17h**, le **samedi de 11h à 12h**.

Nous avons de nombreux documents (livres, cd, dvd, littérature jeunesse et régionale, documentaires adulte et jeunesse, bd adulte et jeunesse, fond Manga...)

Certains documents sont prêtés par la bibliothèque départementale et d'autres appartiennent à la bibliothèque.

Avec nos remerciements.

Chantal Sauvaneix



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Pascal COSTE
Président du Conseil départemental de la Corrèze

Et l'ensemble des financeurs des travaux de réhabilitation



Ont le plaisir de vous convier
à l'inauguration officielle de la mise en tourisme du

VIADUC DES ROCHERS NOIRS

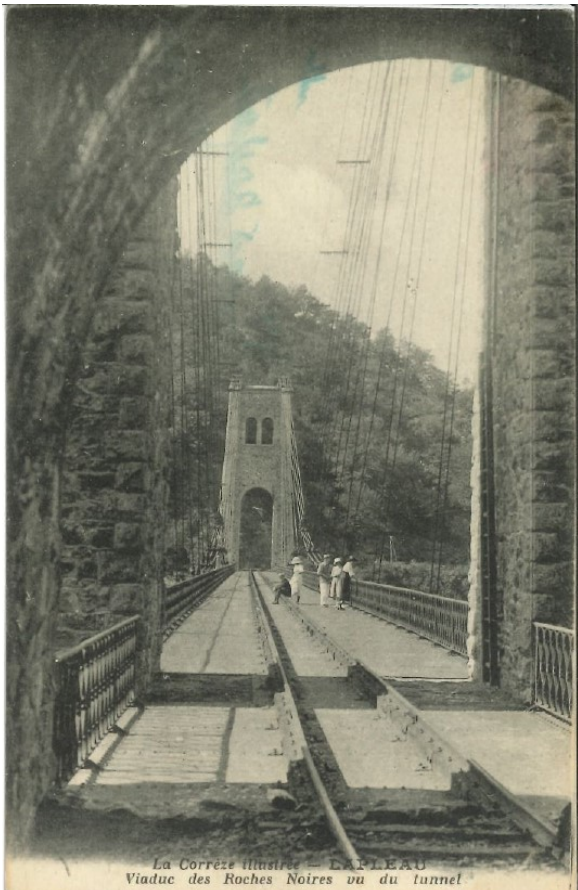
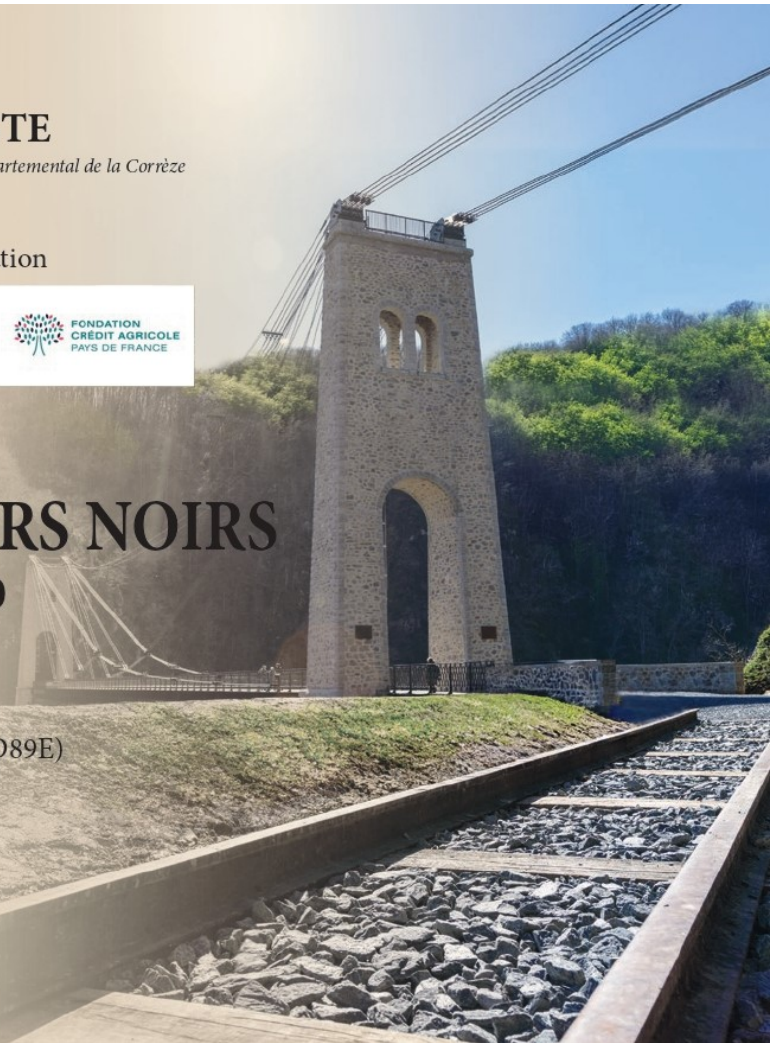
Le **mardi 8 juillet 2025 à 10h30**

Accès et modalités pratiques :

- Arrivée impérativement **avant 10h**
- Stationnement : Puymejoux - 19550 Lapeau (RD89E)
- **Départ navettes : 10h05**
- Retour navettes : 13h

Un apéritif clôturera cet événement

Merci de confirmer votre présence **avant le mercredi 2 juillet**
Au 05 55 93 71 25 ou par mail : president@correze.fr



La Corrèze illustrée - LAPEAU
Viaduc des Rochers Noirs vu du tunnel



Michel

Jeudi 10 Juillet Ouverture officielle du Bar-Guinguette à partir de 17h30

Un assortiments de tapas vous sera offerts
lors de votre première commande de boissons

Pour celles et ceux qui souhaitent prolonger jusqu'au dîner,
merci de réserver avant le 9 juillet

(Travaillant seul, je suis contraint de ne pouvoir accueillir plus de 15 couverts par heure sur la partie restaurant)

Il est prévu des Pizzas (pâte à fermentation longue) avec des ingrédients locaux

ou

Grillades à la plancha, frites à la graisse de bœuf et mayonnaise

Panna-cotta selon une recette traditionnelle sans gélatine,
agrémentées de fraises fraîches

Le tout 100% fait maison

Ce sera l'occasion de nous rencontrer,
puis de redécouvrir les lieux et d'apprécier les rénovations
effectuées par les agents du service technique de la commune,
les Artisans locaux, Edouard et moi-même.
Au plaisir de vous recevoir !

**RESTAURANT
BAR
GLACES COCKTAILS**



GUINGUETTE
LA MAZURKA
DES ROCHERS NOIRS

**AU BORD DU LAC DE BAINNADE DE LAPLEAU
GUINGUETTE-LA-MAZURKA-DES-ROCHERS-NOIRS.FR**

Ouvert à l'année du jeudi 17h au dimanche

Évènements/Animations, Jours et Horaires d'été...

Consultez le site web

Le BAR-GUINGUETTE

Formule apéritif dînatoire

Bières, Cocktails, Boissons Sans Alcool, Coteaux de la VEZERE

Pizza, Grillades, Charcuteries et Fromages locaux...

Le Restaurant Eco-Gastronomique

vous accueille sur réservation

Nombre de convives limité / Tarif à partir de 25€ (enfant -10 ans -50%)

Avant votre venue, en concertation avec vous concernant vos préférences,
ainsi que selon mon approvisionnement en produits locaux de saison,
des fleurs et aromates de mon jardin et de mon inspiration d'artisan cuisinier,
un menu personnalisé vous est proposé...



06 51 43 95 69



Le LIONS CLUB USSEL HAUTE CORREZE et la Mairie de LAPLEAU organisent la Fête des saveurs d'automne (pomme, châtaigne, noix, champignons, ...) et de l'artisanat local. La manifestation est organisée dans l'objectif de récolter des fonds pour financer les actions humanitaires du club en faveur de la recherche sur le cancer pédiatrique.

Fête des Saveurs D'AUTOMNE

DIMANCHE 19 OCTOBRE

De 9H30 - 17h30 à **LAPLEAU**

La Confrérie myco-gastronomique gallarde 

*animation,
exposition et
buvette
toute la journée*

40 artisans et producteurs locaux

*Repas
20 euros/par personne
Assiette de Charcuterie
Omelette aux cèpes,
salade
Fromage
tarte aux pommes*



Made with PosterMyWall.com

Réservation pour le repas au 06-59-63-69-41